



**PROCES-VERBAL**  
**de la**  
**séance ordinaire du mardi 6 octobre 2020**

Présidence: Pascale Vollenweider

Ouverture: 20h00

Appel: 42 membres présents, 10 membres excusés, 2 membres non excusés

<b>Excusés</b>	
	Pauline Blaser
	Philippe Blaser
	Michel Deruaz
	Garry Gaberel
	Véronique Grin
	Pierre Maeder
	Denis Mézentin
	Olivier Paley
	David Savelli
	Christian Scaiola
<b>Non excusés</b>	
	Annelore Carrayol
	Arlette Dévaud

Le quorum est atteint: 78%

**Ordre du jour**

1. Procès-verbal de la séance du 23 juin 2020.
2. Communications de la Présidente.
3. Communications de la Municipalité – Communiqué N° 33
4. Dépôt du préavis municipal 2016-2021 N° 52 – Fixation des indemnités de la Municipalité pour la législature 2021-2026. Traité par la Cofin.
5. Dépôt du préavis municipal 2016-2021 N° 53 – Révision des statuts de l'ORPC. Traité par une commission ad hoc (1<sup>er</sup> membre : PLR ; rapporteur : Rose-Verts).
6. Préavis municipal 2016-2021 N° 44 – Reconduction du dispositif d'investissement solidaire de la région yonnaise (DISREN) pour la période 2020-2025. Rapport de la Cofin – prise de décision.
7. Préavis municipal 2016-2021 N° 50 – Arrêté d'imposition pour l'année 2021. Rapport de la Cofin – prise de décision.
8. Postulat Ch. Joly et consorts: « Pour une administration communale moderne, flexible et attractive ». Réponse écrite de la Municipalité.
9. Motion de M. Arthur Petit et Consorts « Des espaces publics pour du miel de Rolle ».
10. Interpellation de M. Arthur Petit « Mobilité douce, cheminements piétons, transports publics, où en est Rolle ? ».
11. Postulat de M. Arthur Petit « Pour que Rolle se dote d'un plan climat ».
12. Postulat de M. Arthur Petit « Pour que Rolle se dote d'un plan lumière ».



## Conseil Communal de Rolle

13. Interpellation P. Bréchon et consorts: « Pour une création d'une commission consultative - Mobilité»
14. Associations intercommunales.
15. Divers et propositions individuelles.

La Présidente ouvre la séance par les salutations d'usage et annonce que deux postulats émanant de Mme Reis & Consorts modifient l'ordre du jour qui est accepté à la majorité.

### 1. Procès-verbal de la séance du 8 septembre 2020.

Le procès-verbal est accepté à la majorité, après deux modifications.

### 2. Communications de la Présidente.

La Présidente lit la lettre de démission de son poste de conseillère de Mme Pauline Blaser.

### 3. Communications de la Municipalité

Le Syndic revient sur l'interpellation de M. Petit pour laquelle un avis de droit était nécessaire pour la question du soutien de l'initiative « Quid de la position de Rolle face à la facture sociale ». Cet avis a été pris auprès de trois instances, avis plus ou moins flous ou plus ou moins clairs, c'est selon, et c'est celui qui paraissait le plus favorable à la cause qui a été retenu. Rendez-vous a donc été pris auprès de M. Théophile Von Büren, Dr. en droit spécialiste en droit politique à la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes.

Celui-ci tient les propos suivants : « À titre liminaire, il convient de rappeler que l'engagement d'une autorité communale dans une campagne se situant au niveau cantonal n'est légal qu'à de strictes conditions. Une autorité communale ne peut intervenir dans une campagne relative à un scrutin cantonal que si elle nourrit un intérêt **direct et particulier** à l'objet du scrutin. Les autorités communales doivent être en mesure de démontrer que la commune est bien plus touchée que les autres communes du canton par l'objet soumis au vote. Cela est avant tout concevable là où un projet concret concerne directement une ou plusieurs communes, notamment un projet d'infrastructure (p. ex : construction d'une route qui doit traverser la commune). Avant de songer à la forme et aux modalités de l'engagement des autorités communales, il convient donc de déterminer si un tel engagement est véritablement licite ».

Sur la base de ce rappel, je peux répondre comme suit à vos questions :

*Question : Qui, de la Municipalité ou du Conseil communal, peut **engager symboliquement** – simplement annoncer le soutien – la Commune pour ou contre une initiative/un référendum cantonal ? (il me semble que l'art. 106o LEDP ne concerne que les initiatives communales et non les cas de soutiens à une initiative/un référendum cantonal)*

Réponse : La question que vous soulevez n'est traitée ni dans la loi (l'art. 106n LEDP ne s'applique pas dans ce cas), ni dans la jurisprudence. La solution la plus sage consiste à renoncer à un engagement formel dans la campagne si la municipalité et le conseil communal n'arrivent pas à se mettre d'accord sur l'opportunité d'un engagement.

*Question : Si la Municipalité dispose du budget pour le faire, peut-elle **engager financièrement** la Commune dans le soutien d'une initiative/d'un référendum cantonal ? (il y a un arrêt du TF en lien avec cette question, mais les interprétations juridiques divergent assez fortement).*

Réponse : Cela n'est possible que si l'engagement est fondé en droit. Il faut donc bien analyser la question avant d'entreprendre des actes qui pourraient être contraires à la loi. »



La Municipalité souhaite quand même pouvoir bénéficier de l'avis du Conseil communal par une votation telle qu'elle a été faite à Coppet, et le Syndic demande à la Présidente s'il est possible de procéder à un vote dans le cadre de cette communication ou s'il faut l'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine séance.

La Présidente propose de demander aux conseillers s'ils sont d'accord d'entrer en matière sur le vote relatif à la question: « Acceptez-vous que la Municipalité dépense Fr. 6'300.- d'argent public, soit l'équivalent de Fr. 1.- par habitant, pour soutenir cette initiative qui nous défend ? »

M. Bréchon propose que l'on suive la seconde recommandation du Syndic, à savoir de reporter le vote au mois de novembre afin que le thème puisse être discuté au sein des groupes.

La Présidente fait voter sur la proposition de M. Bréchon, et le résultat du vote est de 19 voix pour, 19 voix contre. L'égalité étant parfaite, elle demande au Syndic s'il y a urgence à voter ce soir.

Le Syndic répond que le vote peut attendre la prochaine séance.

La Présidente vote à son tour et cette question est reportée à la prochaine séance afin qu'elle figure à l'ordre du jour.

Mme Choulat Pugnale donne des informations au sujet de la STEP régionale et rappelle que dès fin 2018/début 2019 un comité politique, COPOL, a été constitué avec un représentant de chacune des 9 STEP actuelles situées dans le Vallon d'Aubonne et comprises entre Rolle et St-Prex. Pour sa part, elle représente l'AIER. Le PCM (Plan Cantonal des Micropolluants) a identifié la commune d'Allaman comme un centre propice à l'emplacement d'une telle STEP régionale. Lorsqu'elle a repris ce dossier, il y avait déjà eu une étude sur 5 sites aux abords de la commune d'Allaman qui ont été mis de côté pour des raisons diverses telles que le refus des propriétaires ou car trop proches des habitations ou des zones de sources. Le grand travail de ce nouveau comité a été de trouver un terrain assez grand pour accueillir une mégaSTEP. Contacts ont été pris avec des propriétaires fonciers, et un nouveau site près d'IKEA a été identifié. COPOL a mandaté une société d'ingénieurs pour une étude de faisabilité, et entre temps le SDT a demandé d'étudier toutes les surfaces constructibles des 20 communes étant donné que le site était une zone agricole. L'étude n'est pas encore aboutie et la prochaine séance aura lieu le 20 octobre. Elle reviendra devant le Conseil lorsqu'elle aura plus d'informations à partager.

Mme Tecon communique sur le fait que la Municipalité est entrée en matière sur les demandes de prolongation de terrasses sur la Grand Rue ainsi que sur l'installation de chaufferettes dites durables. Par ailleurs, lors de la dernière séance du Conseil M. Jalleb a posé une question par rapport à la restriction de vitesse au niveau de la route des Quatre communes et de l'avenue du Jura qui a effectivement été évolutive. Il s'agit en fait d'une demande du Canton qui pose des limitations à 50 km/h dès qu'il y a des habitations; le secteur nord de la route des Quatre Communes ainsi que l'avenue du Jura étant quasi vierge d'habitations, c'était légitime de remettre une limitation de vitesse à 80 km/h, ce qui a dû réjouir certains automobilistes qui se sont fait flasher, car il est compliqué de rouler à 50 km/h le long de l'avenue du Jura.

#### **4. Dépôt du préavis municipal 2016-2021 N° 52 – Fixation des indemnités de la Municipalité pour la législature 2021-2026. Traité par la Cofin.**

Ce préavis sera traité par la Cofin.

Mme Beck est surprise du fait que le préavis ne soit traité que par la Cofin dans la mesure où il ne s'agit pas que d'une reconduction des indemnités prévalant dans la législature précédente, et il lui semble qu'une commission ad hoc devrait également traiter ce préavis.

La Présidente lui répond que jusqu'alors ce n'est que la Cofin qui a traité ce dossier mais afin d'avoir l'avis du Conseil elle fait voter sur la pertinence de nommer une commission ad hoc pour le traitement du préavis. Le vote montre que cette proposition est refusée par 24 non, 14 oui.

M. Hay explique qu'il en a toujours été ainsi et il pense que les membres de la Cofin, dans laquelle tous les partis sont représentés, peuvent relayer les discussions dans le contexte des groupes où les divers avis ont la possibilité de s'exprimer.



## Conseil Communal de Rolle

M. Joly, en tant que président de la Cofin, assure qu'il sera répondu aux questions que les conseillers pourront poser par l'entremise des commissaires de la Cofin.

### **5. Dépôt du préavis municipal 2016-2021 N° 53 – Révision des statuts de l'ORPC. Traité par une commission ad hoc (1<sup>er</sup> membre : PLR ; rapporteur : Rose-Verts).**

Président, M. Hay ; Rapporteur, Mme Reis ; Membres, MM. Monod, Petit, Mounier, Mmes Beck, Schmutz. La première séance aura lieu le 21 octobre avec Mme Tecon.

### **6. Préavis municipal 2016-2021 N° 44 – Reconduction du dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) pour la période 2020-2025. Rapport de la Cofin – prise de décision.**

Le rapporteur, M. Hay, lit les conclusions du préavis municipal puis celles du rapport.

M. Jaquet admet que la gestion de ce préavis est compliquée et explique ce qui suit :

« Presque toutes les communes membres de Région de Nyon ont validé la reconduction DISREN. Récemment Bursinel l'a refusé. Personnellement je peux comprendre qu'une petite commune quelque peu isolée géographiquement puisse se poser la question de sa participation à un tel dispositif ayant probablement peu ou pas de projets à présenter en tant que cercle porteur. Par contre, je ne le comprends pas du tout en ce qui concerne notre commune. Rolle en tant que centre régional, en tant que ville de transit, par la route, par train et même par bateau. Ayant la chance de disposer d'une gare, d'un nœud autoroutier et qui grâce ou à cause du projet SCHENK sera la première à bénéficier d'une remise à jour de celui-ci sur La Côte, Rolle ne fait pas partie, à mon avis, des localités qui doivent se poser cette question. Par ailleurs, les documents qui complètent ce préavis démontrent s'il en est, la liste des projets en cours sur notre territoire et qui sont pour la plupart des réalisations d'intérêt régional. Vous avez certainement en tant que conseiller/conseillère pris connaissance des enjeux financiers qui sont liés et de leur répartition au sein du dispositif DISREN. Alors, je pose la question à ce Conseil: trouvez-vous logique qu'en refusant de valider les conclusions de ce préavis vous acceptiez de financer sans aide régionale les travaux du futur nœud autoroutier de Rolle? Trouvez-vous normal que les citoyens des communes environnantes ne participent pas, même un peu, au financement de cette infrastructure qu'immanquablement ils emprunteront tôt ou tard? De même, après avoir participé au financement solidaire de la requalification de la RC1 du côté de Coppet, acceptez-vous de ne pas recevoir l'aide solidaire des communes de l'ouest du district pour notre propre projet de requalification de cette même RC1 à la route de Lausanne? Pour tous les projets en cours à Rolle, ne plus faire partie du DISREN c'est devoir soi-même aller rechercher les financements et subsides auprès des autorités supérieures canton/confédération. Certes, au bout du compte ces aides financières nous seront certainement attribuées, mais cela représentera une charge de travail qu'il faudra financer en temps et force de travail au sein de l'administration communale. Sans parler du possible retard qu'engendrera la mise en œuvre des projets concernés. Mesdames et Messieurs, si nos finances étaient saines et durables, j'aurais peut-être un autre discours et j'apprécierais certainement d'être à la tête d'une commune indépendante qui peut tout faire toute seule sans rien demander aux autres. Admettez que nous sommes aujourd'hui loin de pouvoir même y songer et probablement pour longtemps encore. Alors ce soir je demande à cette assemblée de mettre ses rêves de côté, de faire preuve de bon sens, et Dieu sait si le CC de Rolle en a du bon sens et de voter pour la poursuite de notre participation au dispositif régional d'investissement de Région de Nyon. »

M. Joly met au défi chacun de comprendre les quelques lignes de conclusion du préavis qui sont indigestes à lire. Obtenir des financements c'est intéressant mais toutefois le fait de participer au DISREN ne nous assure pas que le financement arrivera en temps et en heure pour les projets qui nous intéressent. Il faut aussi comprendre que le DISREN a démarré gentiment il y a quelques années, et à présent ce sont les grands projets qui arrivent. Les moyens qui sont annoncés pour les prochaines années ne vont pas être plus importants que ceux utilisés par le passé. Aujourd'hui beaucoup de grands projets arrivent et les finances sont en baisse. Que va-t-il donc se passer ?





Ce sont les financements qui devront s'étaler sur une beaucoup plus grande période que celle qui est prévue. Le Syndic a parlé du coût engendré par la recherche de financement et il est clair que si c'est la commune qui doit aller à la recherche de tels financements ça prendra du temps et de l'argent, mais le DISREN et le Conseil Régional coûtent également. Ensuite, le DISREN, et le système de financement et de participation de la commune, est basé sur un des éléments qui lui donnent de l'urticaire, à savoir le point d'impôt. On sait à quel point la commune a déjà payé son dû à ce système que ce soit par la péréquation, dans les associations intercommunales et ENJEU en particulier. Ce système de financement est dépassé, il faut l'oublier, Rolle ne peut plus se le permettre. En plus ce système est utilisé pour la garantie; si une commune ne peut pas payer sa contribution ce sont les autres communes, jusqu'à une certaine limite en terme de valeur du point d'impôt, qui vont contribuer. Donc Rolle passera à la caisse si d'autres communes ne peuvent pas honorer leur participation. C'est pour ces raisons qu'il recommande de refuser ce projet.

M. Petit demande si toutes les communes ont voté sur le même préavis ?

Le Syndic le confirme et toutes les communes ont voté ou vont voter sur la dernière mouture.

Mme Bermejo Dubois, vu l'enjeu contenu dans le préavis, est surprise que la Cofin n'ait pas fait un vrai rapport permettant d'avoir une comparaison claire sur les faits avec des chiffres permettant de prendre une décision étayée ce soir. S'il avait été fait mention de la bretelle autoroutière en la prenant pour exemple afin de poser des hypothèses avec ou sans DISREN, on aurait une certaine clarté dans cette situation où depuis le départ on a beaucoup de difficulté à se positionner. On a une commission ad hoc qui brosse un tableau sombre par rapport au point d'impôt mais concrètement qu'est-ce que cela signifie pour les 5 prochaines années et que devra-t-on investir, que se passera-t-il si on n'est plus relié au DISREN pour les futurs projets. Elle demande au Syndic si au niveau du timing on peut repousser le préavis afin de bénéficier d'une étude claire de la situation et de conclusions claires; a-t-on encore le temps de le reporter à la séance de novembre ? Et concrètement que se passe-t-il si le DISREN est refusé, quels en seront les impacts par rapport à la région et aux finances ?

Le Syndic indique qu'il y a déjà du retard dans le traitement de ce préavis, et il faudrait demander un nouveau délai auprès du Comité de Région Nyon. Sur la question de l'impact financier il n'a pas fait d'analyse précise mais des tableaux en donnent une idée si la ligne DISREN est supprimée. Quant aux subsides de la Confédération il faudra voir si on les obtient de manière indirecte ou si on peut considérer qu'ils ont déjà été acquis par le processus DISREN à ce jour.

M. Schatzmann rebondit sur le portrait sombre du préavis dressé par la commission ad hoc et rappelle que le vote s'est joué à 4 votes pour et 3 votes contre, les discussions étant assez animées dans cette commission où beaucoup d'arguments ont été avancés. Il est effectivement assez compliqué d'estimer avec précision aujourd'hui l'impact financier qu'aurait tel ou tel projet avec ou sans DISREN, mais il semblerait quand même, selon certains échos, que les communes avoisinantes comprendraient mal pourquoi Rolle, alors que toute une série de projets arriveront dans les 5 prochaines années, choisirait précisément ce moment-là pour se retirer d'un processus dans lequel, a priori, elle sera bénéficiaire en tout cas ces prochaines années. Cela paraîtrait assez incongru. Il estime lui-même que ce serait un très mauvais signal qui serait donné aux communes voisines et a envie de rappeler que l'on s'engage pour une période de 5 ans, pas ad vitam aeternam. La question pourra donc être réévaluée dans 5 ans si véritablement on a payé un prix trop élevé.

M. Roland estime que le problème du préavis est le mode de financement. Région Nyon n'est pas le seul endroit où l'on paie en fonction du point d'impôt mais il ne faut pas que cela devienne une habitude que Rolle doive payer plus parce que soit disant elle a plus d'argent. Et rien que cela, et le fait aussi que les communes soit disant en meilleure santé financière doivent payer à la place de celles qui ne le peuvent pas, l'incite à dire qu'il ne faut absolument pas accepter ce DISREN, et ceci dès ce soir.

M. Bréchon rassure M. Joly sur le fait que la patinoire de Gland risque de n'être financée que par la commune de Gland, donc déjà un grand projet que Rolle n'aura pas à payer. On a bénéficié de financements et on va encore bénéficier de financements pour tout le réseau MD de mobilité douce.



## Conseil Communal de Rolle

On a réalisé le secteur 1 entièrement, le secteur 4 est à l'étude et il reste à étudier et réaliser les secteurs 2 et 3.

Il passe ensuite en revue les projets votés et les projets futurs puis demande aux conseillers si l'on va vraiment se tirer une balle dans le pied à Fr. 1'750'000.- en refusant le DISREN ce soir.

M. Hay pense que les informations précédentes sont intéressantes et indiscutables, mais ce qui est discutable est de savoir dans quelle mesure ça s'inscrit dans un ensemble plus grand qui fera que le Conseil intercommunal doit faire des choix de priorités. Et étant donné que notre très vif engagement dans le comité directeur de la Région Nyon où il n'y a personne pour nous défendre, et sachant que nous sommes en ordre dispersé dans les diverses associations régionales, il y a fort à parier que, puisque nous sommes mal représentés, nous allons nous retrouver dans un concert de demandes qui seront assez importantes. Beaucoup de projets sont en gestation et vu le délai requis pour leur réalisation et les moyens limités, rien ne dit que le montant de Fr. 1'750'000.- serait effectivement reçu en rejoignant le DISREN. C'est un postulat, et la majorité de la commission a pensé que ce postulat ne se vérifiera pas.

M. Schatzmann, afin que chacun puisse se prononcer en son âme et conscience sur cet objet, propose que le vote se déroule à bulletins secrets, proposition approuvée par plus d'un cinquième des membres.

La Présidente fait alors voter sur les conclusions du préavis N° 44 qui est accepté à la majorité par 19 oui, 18 non et 5 abstentions.

« Fondée sur le rapport, la commission vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes »

Le Conseil communal de Rolle

- vu le préavis N° 44 de la municipalité du 10 août 2020
- entendu le rapport de la Commission ad hoc chargée d'étudier cet objet

Décide

1. de reconduire le Dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise (DISREN) sous forme de but optionnel, au même coefficient qu'actuellement (1 point d'impôt, réparti en 0,9 point d'investissement et 0,1 point de sauvegarde), pour une période de cinq ans (202-2025),
2. de reconduire la règle du financement solidaire sur la base de la décision du Conseil intercommunal qui devra cumulativement obtenir la majorité simple des communes et qualifiée de deux tiers des voix,
3. De reconduire la demande aux communes pour le soutien solidaire sur la base de 50% de contribution en CHF/hab. et de 50% sur les rentrées IGI-DMU lissées sur les trois dernières années,
4. Que le présent concept entrera en vigueur du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2025 lorsqu'il aura été validé cumulativement par les trois quarts des communes membres de la Région de Nyon et l'équivalent des trois quarts de la population représentée.

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 6 octobre 2020

### 7. Préavis municipal 2016-2021 N° 50 – Arrêté d'imposition pour l'année 2021.

Mme Schlup, rapporteur de la Cofin, lit les conclusions du rapport, identiques à celles du préavis.

La Présidente ouvre la discussion puis la referme et passe au vote dont le résultat est que le préavis est accepté à la majorité.



« Fondée sur le rapport, la commission des finances vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes »

### LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

- vu le préavis de la municipalité du 24 août 2020
- entendu le rapport de la commission permanente des finances chargée d'étudier cet objet

Décide

D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2021 tel que présenté, fixant le taux d'imposition de la Commune à 59,5% selon l'annexe du présent préavis dont il fait partie intégrante.

Ainsi délibéré en séance ordinaire du 6 octobre 2021

#### 8. **Postulat Ch. Joly et consorts: « Pour une administration communale moderne, flexible et attractive ». Réponse écrite de la Municipalité.**

M. Joly remercie la Municipalité de sa réponse mais trouve cette dernière quelque peu réductrice; en effet l'accent est porté sur le télétravail, ce qui est une bonne chose, mais l'intitulé précise que l'administration communale doit être moderne, flexible et attractive. C'est un excellent début mais il y a certainement d'autres moyens pouvant être mis en place au bénéfice de tous, tant pour la population que pour les employés communaux. Il reconnaît le règlement abouti pour le télétravail mais il remarque que parfois le travail s'organise aussi hors d'un règlement, ce qui laisse plus d'air et de marge de manœuvre.

La Présidente passe au vote qui montre que la réponse de la Municipalité est acceptée à la majorité.

#### 9. **Motion de M. Arthur Petit et Consorts « Des espaces publics pour du miel de Rolle ».**

Cette motion étant soutenue par plus de 5 conseillers, la Présidente passe la parole à M. Petit.

M. Petit, au vu du point 4 des communications municipales, annonce qu'il transforme sa motion en interpellation et remercie la Municipalité et les espaces verts pour leur projet de ruches et espère qu'il trouvera sa place également en d'autres lieux que le bois de la Bigaire. Il accepte donc la réponse de la Municipalité.

#### 10. **Interpellation de M. Arthur Petit « Mobilité douce, cheminements piétons, transports publics, où en est Rolle ? ».**

Cette interpellation est soutenue par plus de 5 conseillers et la Présidente ouvre la discussion.

M. Haldimann informe qu'une réponse écrite sera donnée lors de la prochaine séance.

#### 11. **Postulat de M. Arthur Petit « Pour que Rolle se dote d'un plan climat ».**

Cette interpellation est soutenue par plus de 5 conseillers et la Présidente ouvre la discussion.

Mme Tecon informe que la Municipalité prend en compte ce postulat.

Mme Schmutz se demande comment il est possible d'anticiper les changements climatiques et d'en minimiser les causes. Elle requiert des explications à ce propos.



Mme Mozzetti rappelle que le précurseur du plan climat est le label énergie de 2016, qu'elle appelle un plan climat « light », et en 2017 la Municipalité a décidé de réduire le budget nécessaire à son fonctionnement. Elle espère que lorsque ce sera le moment de mettre l'argent aux bons endroits, ce sera fait.

M. Hay confirme que la voirie a été modifiée en cours de route mais l'étude qui est ici demandée est un plan climat, c'est-à-dire d'avoir une vision qui permette d'anticiper l'avenir. Dans ce sens-là la Municipalité a déposé il y a peu le préavis N° 48 relatif à l'étude de faisabilité d'un chauffage à distance et il y a bien d'autres mesures encore qui peuvent être prises dans le sens du plan climat avec ou sans préposé à l'énergie.

La Présidente fait alors voter la prise en considération du postulat et son renvoi en Municipalité, ce qui est accepté à la majorité.

## **12. Postulat de M. Arthur Petit « Pour que Rolle se dote d'un plan lumière ».**

Ce postulat est soutenu par plus de 5 conseillers et la Présidente ouvre la discussion.

M. Haldimann revient sur le plan lumière réalisé en 2010 et désire savoir si le postulant en désire une mise à jour alors qu'il est en cours, même s'il a été ralenti; il existe donc déjà.

M. Petit répond que oui pour la mise à jour et se dit qu'on peut toujours faire mieux.

M. Hay soutient le postulat et donne l'exemple de l'éclairage public intelligent dans la zone des petits sapins mais il ne connaît pas beaucoup d'autres endroits où il y a une réduction de l'éclairage dans la période nocturne. Il lui semble que ce n'est pas une mesure compliquée à imaginer et à mettre en place. Ce postulat demande des mesures concrètes.

M. Haldimann demande au postulant si on peut considérer qu'il s'agit d'une mise à jour.

M. Founou a vu des convergences entre les divers postulats, motions et interpellations au niveau des idées et remarque que l'élan vert prend de l'essor car il est important de vivre en harmonie avec l'environnement. Il espère que cette dynamique et cette volonté d'inscrire Rolle dans un mouvement environnemental vert va amener à du concret, que ce soit au niveau des budgets ou des réalisations. Il s'abstiendra pourtant de voter l'adoption du postulat, pour des questions de formulation. La priorité, au niveau de la Municipalité, est de se baser sur le plan qui existe et qui est très bien fait, qui est général et qui comprend tous les secteurs de Rolle. Il faut présenter des mesures concrètes et investir l'argent à disposition pour remplacer le plus de lampes. Il espère, au vu de l'élan de tous les partis, que la Municipalité va saisir cette opportunité et venir rapidement avec des propositions.

Le Syndic, à titre personnel, est tout à fait favorable à l'amélioration de la situation de l'éclairage à Rolle et il est vrai que les plans lumière qui durent 10-15 ans doivent être revisités afin d'être à jour avec les nouvelles technologies souples et innovantes dont les 3 sapins sont un bon exemple.

La Présidente fait alors voter la prise en considération du postulat et son renvoi en Municipalité, ce qui est accepté à la majorité.

## **13. Interpellation P. Bréchon et consorts: « Pour une création d'une commission consultative - Mobilité »**

Cette interpellation est soutenue par plus de 5 conseillers et la Présidente ouvre la discussion.

M. Bréchon demande si une réponse peut être fournie ce soir par la Municipalité.

Mme Tecon lui répond que réponse sera donnée lors du prochain Conseil.

## **13-2. Postulat V. Schlup et consorts: « Pour une sensibilisation au français pour les enfants préscolaires allophones et leurs familles ».**





Ce postulat est soutenu par plus de 5 conseillers et la Présidente ouvre la discussion.

M. Hay souligne qu'il existe une commission consultative pour l'intégration des étrangers (Cocise). Il pense que les postulants devraient intégrer cette commission par laquelle des cours de français sont proposés; il ne s'agit pas de faire pour faire si une formule existe déjà. Beaucoup se fait déjà pour l'intégration, sujet auquel la Municipalité s'intéresse et s'implique.

Mme Schlup stipule qu'il ne s'agit pas d'un postulat qui ne s'adresse qu'aux étrangers, les suisses de langue différente sont également concernés; en fait il concerne surtout les jeunes enfants afin de leur donner toutes les chances de pouvoir suivre normalement les programmes scolaires lors de leur entrée dans le circuit de l'école.

La Présidente fait alors voter la prise en considération du postulat et son renvoi en Municipalité, ce qui est accepté à la majorité.

### **13-3. Postulat M. Ruchti-Reis et consorts: « Pour un bureau pour les questions familiales à Rolle ».**

Ce postulat est soutenu par plus de 5 conseillers et la Présidente ouvre la discussion.

M. Hay, pourtant bon en lecture rapide, se demande de quelle manière se prononcer sur ce postulat qui a été déposé en début de séance, ce qui est un peu court... Il attend qu'un postulant résume et explique la teneur du postulat.

Mme Reis explique qu'on s'est rendu compte qu'à Rolle il y a un problème de communication transversale pour l'ensemble des données qui concernent le milieu scolaire, le domaine associatif, privé, ou celui des manifestations. C'est mal présenté, mal centralisé et il y a un manque de regards croisés. Il existe le besoin d'une plateforme de communication ou d'un lieu de rencontre hebdomadaire ou mensuel. Les postulants aimeraient qu'une réflexion soit tenue dans cet axe par rapport à la politique des familles. Quand on travaille on n'a pas toujours accès à tout, de même qu'on n'a pas forcément accès à Internet ou aux outils numériques. Ce serait une plateforme de communication pour la politique des familles, et elle manque à Rolle.

M. Roland a l'impression de la mise en place d'une usine à gaz, on nous embarque dans un bureau rollois pour les questions familiales et pour un plan de communication... Où s'arrêter et quel en serait le prix ?

Mme Reis rassure car l'usine à gaz n'est pas prévue. Ce qui est demandé est qu'une réflexion soit mise en œuvre et une réflexion à ce stade ne coûte vraiment pas cher. Il serait dommage d'en faire l'économie.

M. Hay ne lit pas le préavis de la même manière et il estime que mettre sur pied un plan de communication et un bureau rollois aux questions familiales, selon ce qui est demandé dans les souhaits du postulat, est tout-à-fait concret.

M. Petit n'a pas bien compris s'il s'agit d'un bureau pour les assurances sociales ou d'un bureau d'informations plus générales.

Mme Reis répond qu'il s'agit d'orienter les citoyens auprès des associations qui peuvent les concerner et les aider dans leur vie rolloise.

Mme Rod trouve que c'est l'opportunité d'avoir des initiatives communales relatives aux jeunes hors d'ENJEU.

M. Joly se dit que s'il ne s'agit pas d'une usine à gaz ça y ressemble car l'idée est de collaborer avec les familles, les partenaires publics, associatifs ou privés, les services cantonaux, communaux et intercommunaux. Il faudra communiquer avec toutes ces instances et se faire connaître des rollois, mais ce n'est pas le rôle de la Municipalité de mettre en place une infrastructure pour gérer un tel service. Il existe déjà une association pour les enfants (ENJEU) ainsi que d'autres associations



intercommunales qui fonctionnent bien également et il ne comprend pas pourquoi il faudrait encore rajouter une couche en créant un service supplémentaire.

Mme Reis rappelle qu'ENJEU ne gère les enfants que dans le contexte scolaire et d'accueil de jour. Les types de familles sont multiples et pour leur permettre de connaître toutes les prestations dédiées, il serait vraiment important de réunir l'ensemble des prestations disponibles sur une plateforme commune. Cela permettrait une mise en valeur de toutes les associations et des services relatifs à la famille.

M. Hay trouve que le postulat ne demande pas exactement cela mais requiert des actions et des mesures concrètes, pas seulement de la réflexion. Il peine à comprendre pourquoi la commune devrait se mêler de ce qui marche déjà par le biais d'associations.

La Présidente fait alors voter la prise en considération du postulat et son renvoi en Municipalité, ce qui est refusé à la majorité par 21 non, 18 oui et 2 abstentions.

#### **14. Associations intercommunales.**

M. Bréchon invite les conseillers à consulter le site internet du conseil intercommunal de Nyon Région où on peut trouver tous renseignements utiles sur les préavis, les interpellations et autres. Il mentionne le sujet du vote électronique, fonctionnant par voyants lumineux de couleur, sachant qu'une telle installation coûterait pour un Conseil de 55 membres le montant de Fr. 9'000.- environ.

#### **15. Propositions individuelles et divers.**

M. Tschudin félicite la Municipalité pour avoir offert un nouveau bateau pour le garde-port selon le communiqué de la Municipalité présenté lors de la dernière séance. En effet, lors du criterium des "surprises" le week-end du 2-4 octobre au large de Rolle, le nouveau bateau fut très vite amorti et a fait grand plaisir aux navigateurs/visiteurs à Rolle. Grâce à cette décision, la Perle du Léman a un garde-port bien équipé.

M. Rigolet demande si en 2020 il serait possible de recevoir les convocations et les documents inhérents aux séances par courriel, au moins pour les conseillers qui le souhaitent. On parle beaucoup d'écologie alors que trop de papier est envoyé aux conseillers.

La Présidente informe que la discussion se passera au sein du bureau prochainement.

Mme Reis s'inquiète des démissions en série parmi les employés communaux et espère qu'il s'agit là un effet fortuit, sinon il y a un peu de quoi s'inquiéter. Il ne faudrait pas qu'un climat délétère règne à l'administration communale, ce qu'il faudrait prendre en compte le cas échéant.

Le Syndic tient à rassurer car il n'y a pas d'ambiance délétère à l'administration communale, mais il est vrai que force lui est de constater que les partis se renvoient des postulats, des interpellations et des motions et ce ne sont pas forcément les municipaux concernés qui en souffrent, ce sont plutôt les employés communaux qui doivent faire face à une charge de travail supplémentaire. Il y a donc un travail énorme à gérer parmi des effectifs en réduction soit pour des questions de santé ou de départ. L'analyse qui est faite aujourd'hui est qu'effectivement il y a eu des départs pour retraite ou carrière, question qui préoccupe, et étant donné la situation qui va perdurer au vu de la situation financière, certains vont peut-être assurer leur plan de carrière ailleurs. On est dans une phase de restructuration informatique qui pèse aussi car la charge de travail est alourdie par le passage d'une plateforme à une autre, et on demande plus aux collaborateurs. La Municipalité est très attentive à la situation, espère que ce n'est pas un effet boule-de-neige et toutes les mesures seront prises pour reconstruire l'administration qui souffre dans certains domaines. Il y a souvent des cycles, ce qui se vérifie également dans le privé.



## Conseil Communal de Rolle

Le télétravail mis en place peut également soulager la charge « famille » de certains collaborateurs. Il faut également prendre en compte les effets collatéraux de la crise « Covid » et il s'agit surtout d'une conjonction de divers paramètres qui arrive au mauvais moment.

M. Petit demande où en est l'arbitrage relatif au chantier de la Grand Rue pour lequel certaines factures étaient trop élevées.

M. Haldimann répond que réponse sera donnée quand les comptes seront enfin bouclés pour l'ensemble de l'affaire.

M. Bréchon désire savoir où en est le projet de Centre sportif régional à Perroy.

M. Micello explique qu'un changement dans les autorités de Perroy est survenu en juin dernier et la Municipalité ainsi qu'ENJEU ont pris contact avec les nouvelles autorités afin de faire le point. Il faut que ces nouvelles autorités se déterminent par rapport à ce projet et les discussions sont en cours. Dès que des éléments tangibles seront reçus, ils seront communiqués au Conseil.

Mme Suva souhaite, en vue de la discussion prochaine sur SOS Communes, que la Municipalité fasse un état des lieux des divers intervenants c'est-à-dire l'UCV, l'ADCV, SOS Communes et des communes fortes, afin que l'on puisse se prononcer vraiment avec tous les éléments en main et pas uniquement sur la question de cette initiative SOS Communes.

La Présidente conclut en remerciant M. Dumartheray ainsi que les concierges qui ont préparé la salle. Elle donne rendez-vous aux conseillers le 10 novembre dans ce même endroit.

La Présidente lève la séance à 21h45.

  
**Pascale VOLLENWEIDER**  
 Présidente

Au nom du Conseil communal



  
**Violaine CHERPILLOD**  
 Secrétaire



VU PAR LE PREFET

le: 02/11/2020



